



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Rapport Annuel 2019



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Secrétariat Exécutif

Tél: (+237) 222 21 35 11 (+237) 222 21 35 12

Fax: (+237) 222 20 48 03

B.P. 20818 Yaoundé Cameroun

Email: comifac@comifac.org

Site web: www.comifac.org

Credit photos:

©REPALEAC

©COMIFAC

©FTNS

©REUTERS

PEXEL

PIXABAY

Rapport Annuel 2019

1999-2019

**L` Afrique Centrale fête les vingt ans de la
Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la
gestion durable des forêts tropicales**



© FTNS



TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF	7
LA COMIFAC EN BREF	8
2019 EN CHIFFRES	9
EVENEMENTS MAJEURS	10
FAITS SAILLANTS	12
1. ACCROITRE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORET ENVIRONNEMENT AUX ECONOMIES NATIONALES ET LES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA GESTION DURABLE.....	13
2. PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES ACTEURS, PARTICULIEREMENT LES OPERATEURS ECONOMIQUES ET LA SOCIETE CIVILE	19
3. PROMOUVOIR LA RECHERCHE FORESTIERE, LA GOUVERNANCE DES DONNEES ET LA COORDINATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES	21
4. RENFORCER LA COORDINATION ET LA COOPERATION ENTRE LES PAYS, LES ORGANISATIONS NATIONALES, REGIONALES ET INTERNATIONALES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE	24
5. CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES ACTIONS VISANT A AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS LOCALES ET AUTOCHTONES.....	33
QUELQUES ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE DEPUIS 2015	36
DEFIS ET PERSPECTIVES	37
MERCI A CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT	41
L'ADMINISTRATION DE LA COMIFAC	42
FINANCES	43
ANNEXES	47





© FTNS



MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF



En mars 1999, les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, réunis au cours de leur premier Sommet sur la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ont clairement affiché leur volonté et affirmé leur engagement à fédérer leurs efforts en faveur de la conservation et la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Vingt ans après l'adoption de cette Déclaration, que peut-on retenir en termes de bilan ? Point n'est besoin de douter sur les instruments crédibles mis en place dans le secteur forêts et environnement par les Etats de la sous-région, qui ont permis à travers la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et son Plan de convergence sous-régional de hisser l'Afrique Centrale au rang des régions du monde où l'intégration sous-régionale en matière de conservation et de gestion durable est un modèle.

Ces acquis sont à mettre à l'actif des efforts menées depuis les deux derniers décennies tant au plan national, local que sous-régional et qui comprennent sans être exhaustif : (i) la signature et la ratification des conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement; (ii) les réformes engagées au niveau des politiques et législations forestières nationales; (iii) l'augmentation de la superficie d'aires protégées nationales et des complexes d'aires protégées transfrontalières; (iv) l'augmentation des superficies des forêts sous aménagement et des forêts certifiées; (v) la diminution du taux de déforestation et de dégradation des forêts ; (vi) l'adoption et l'internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la gestion durable, tels que les accords de coopération et de partenariat, les directives et stratégies sous-régionales relatives aux divers domaines ; (vii) la création du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) destiné à

financer les priorités du Plan de Convergence et la création d'un fonds fiduciaire pour la gestion du complexe d'aires protégées tri national de la Sangha, etc.

En dépit de ces résultats élogieux, les défis demeurent au regard des mutations que connaît ce secteur. Certains d'entre eux ont été au centre des préoccupations que le Secrétariat Exécutif a adressées dans le cadre de son programme de travail de l'année qui vient de s'écouler. La mise en œuvre de ce Plan de travail a permis à l'institution d'intensifier ses interventions dans la lutte contre les fléaux qui minent le continent africain et plus particulièrement l'Afrique Centrale, à savoir les méfaits des changements climatiques, la perte de la biodiversité provoquée par les pratiques d'exploitation forestières et fauniques illicites et la dégradation accentuée des terres surtout en zones désertiques. C'est ainsi qu'au regard des efforts importants à déployer et de la nécessité d'un accompagnement plus équitable de la communauté internationale à financer les interventions en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques, la COMIFAC s'est beaucoup investit dans la mobilisation des partenaires financiers d'une part, et dans le renforcement des capacités des pays pour l'accès aux mécanismes financiers d'autre part. La plupart de ces financements continuent d'échapper à nos pays. Il en est de même dans le domaine de la biodiversité où les enjeux inhérents ont été au cœur des actions menées par l'institution qui a pris une part active aux rencontres internationales pour défendre les positions communes sous-régionales.

La COMIFAC cumule au fil des années de solides expériences dans le dialogue international, mais aussi en matière d'intégration sous-régionale pour la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières et fauniques. C'est fort de son mandat que sa Cellule « Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) » est engagé dans un processus de mutation pour devenir un instrument entièrement institutionnalisé à la COMIFAC.

Sur un autre registre, le Secrétariat Exécutif, en tant qu'organe d'exécution de la COMIFAC, s'est comme lors des années antérieures investie dans son rôle de coordination, de suivi et évaluation des interventions dans le secteur forêts et environnement et a veillé à leur alignement au PC. A travers la quinzaine de projets et programmes qu'elle coordonne et dont certains sont en fin de phase et d'autres en cours d'exécution, la COMIFAC a permis aux pays de bénéficier des appuis des partenaires dans divers domaines.

Raymond NDOMBA NGOYE



LA COMIFAC EN BREF

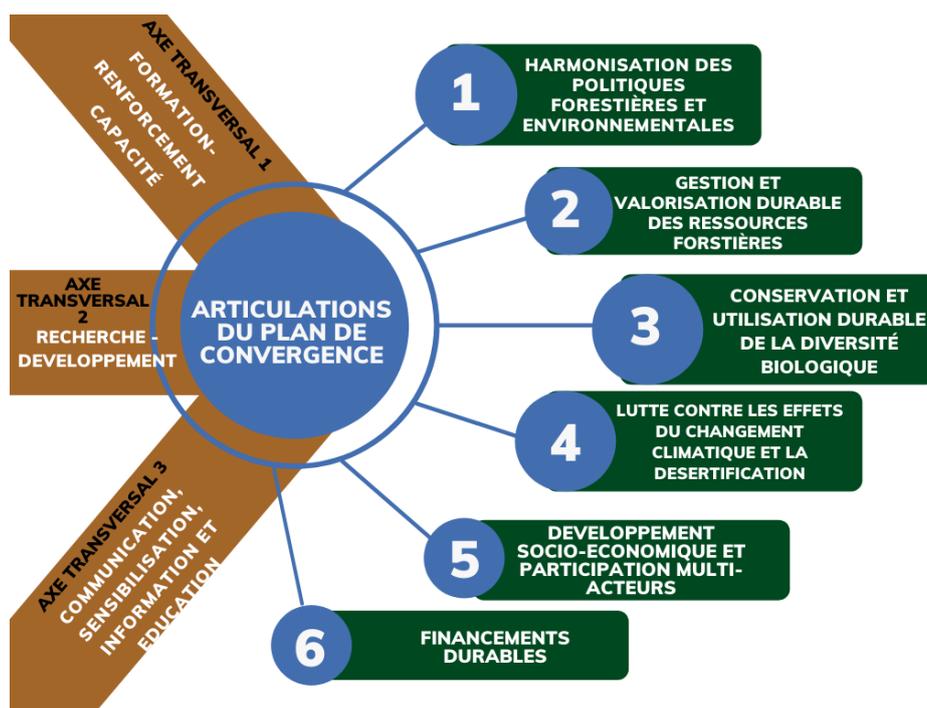
MISSIONS DE LA COMIFAC

Née de la volonté politique des Etats d’Afrique Centrale, la COMIFAC est une organisation internationale à vocation sous-régionale qui a pour mission d’orienter, d’harmoniser et de suivre les politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Elle est chargée de la supervision et la coordination des actions et initiatives en matière de forêts et de l’environnement dans la sous-région. Pour garantir le succès de sa mission, elle est dotée de trois organes : Le Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des Forêts ou Environnement, et le Secrétariat Exécutif. Depuis 2007, sur décision de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats d’Afrique Centrale (CEEAC), la COMIFAC s’est vu accorder le statut d’organisme spécialisé de cette institution.

PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC SOUS-REGIONAL 2015-2025

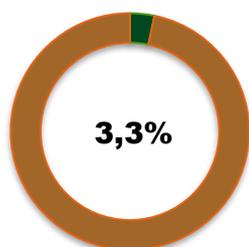
La COMIFAC est dotée d’un Plan de convergence sous-régional qui est le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Il contribue également au renforcement des actions engagées par les Etats membres de la COMIFAC et les autres acteurs de développement. La première édition dudit Plan de convergence (2005-2014) a été adoptée en février 2005 à Brazzaville au Congo au cours du deuxième Sommet des Chefs d’Etat d’Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. S’agissant de la deuxième édition de ce Plan de convergence pour la période décennale 2015-2025, il a été élaboré à la suite d’un processus de révision qui a abouti à sa validation en juillet 2014 par les Ministres des pays de l’espace COMIFAC.

La mise en œuvre du Plan de Convergence bénéficie du financement des pays membres, mais également d’un appui soutenu des partenaires et bailleurs de fonds internationaux. Dans cette optique, la COMIFAC signe des mémorandums d’entente ainsi que des protocoles ou conventions avec les partenaires intéressés par la problématique de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

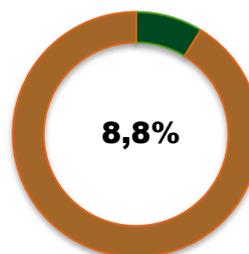


2019 EN CHIFFRES

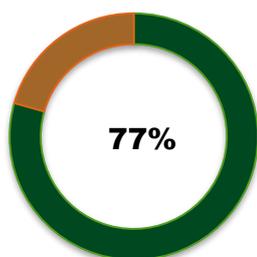
Contribution des forêts au PIB
en Afrique Centrale :
2.548.268 US \$



Contribution générale des
forêts aux exportations :
1.876.065.890 US \$



Proportion des espèces
végétales représentées dans
les aires protégées



Production régionale de grumes
7.243.297 M³



Exportation Régionale des
produits forestiers
4.093.152 M³



Aires protégées
transfrontalières

30

Superficie d`aires
protégées en Afrique
Centrale soit 310 Aires
protégées.
1.011.629 KM²



Pays doté de fonds
fiduciaires

8/10

Pays disposant d`un instrument
de gestion décentralisé

4/10

Pays disposant d`un instrument
de gestion décentralisé

8/10





Conseil des Ministres © COMIFAC

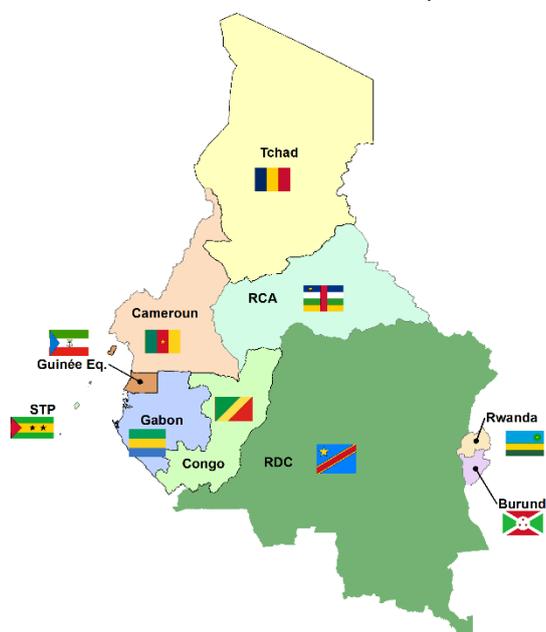
EVENEMENTS MAJEURS

2019 a été une année particulière pour la COMIFAC marquée par la célébration du 20^{ième} anniversaire de la Déclaration de Yaoundé du 07 mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale. En plus de cet évènement, il faut également relever la tenue en juin 2019 de la 10^{ième} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC.



Célébration des 20 ans de la Déclaration de Yaoundé

2019 marque le 20^{ème} anniversaire de la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Née huit ans après le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) du 03 au 14 juin 1992, sous l'égide de de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), la COMIFAC se positionne aujourd'hui sur l'échiquier international comme partenaire majeur sur les questions de gestion durable des forêts et de l'environnement. L'institution n'a cessé depuis sa création à accompagner ses pays membres pour qu'ils gèrent durablement et de manière concertée les écosystèmes forestiers de la sous-région pour soutenir les efforts de développement économique et social de leurs populations. L'institution confirme sa notoriété et son rôle d'instrument de coopération sous régionale dans le secteur forêts et environnement.



© COMIFAC

DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres en charge des forêts et de l'environnement d'Afrique Centrale, organe de décision de la COMIFAC, a tenu sa dixième session ordinaire le 11 juillet 2019 à Yaoundé, au cours de laquelle d'importantes recommandations et résolutions ont été prises, notamment celle instruisant le Secrétariat exécutif de la COMIFAC de renforcer ses capacités en matière fiduciaire. En adoptant le plan d'action biennal 2019-2020 de la COMIFAC, les Ministres ont également instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires en vue de développement de nouveaux projets et programmes dans le secteur forêts et environnement.

Cette dixième session ordinaire a aussi abordé plusieurs sujets importants, en particulier l'état de santé du deuxième plus grand massif forestier du monde en proie à des menaces multiples comme celles du braconnage, de l'exploitation forestière illégale, du changement climatique, sans oublier la nécessité de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Emanation de la Déclaration de Yaoundé, la COMIFAC est appelée, tel qu'il ressort des recommandations du Conseil des Ministres, à renforcer la mise en œuvre du Plan de convergence afin de relever les défis qui interpellent la sous-région Afrique Centrale.



FAITS SAILLANTS

Comme lors des années précédentes, la COMIFAC s'est attelée à mener des réalisations en conformité avec ses missions et les cinq priorités stratégiques qu'elle s'est fixées pour les deux années écoulées en lien avec les résultats attendus du Plan de convergence.

Il s'agit des priorités stratégiques suivantes :

(i) Accroître la contribution du secteur forêt environnement aux économies nationales et les ressources financières pour la gestion durable; (ii) Promouvoir une plus grande participation des acteurs, particulièrement les opérateurs économiques et la société civile; (iii) Promouvoir la recherche forestière et la coordination de la gestion des connaissances; (iv) Renforcer la coordination et la coopération entre les pays, les organisations nationales, régionales et internationales impliquées dans la mise en œuvre du Plan de convergence; et (v) Contribuer au renforcement des actions visant à améliorer les conditions de vie des populations locales et autochtones.

Le bilan satisfaisant qui en a découlé en 2019 prouve à suffisance les résultats positifs obtenus par l'institution, notamment sa contribution soutenue dans la mise en œuvre des politiques forestières et environnement dans les pays en dépit des nombreux défis et contraintes auxquelles l'institution a fait face au courant de l'année.



© Eléphants dans la clairière marécageuse de Béli

ACCROITRE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORET ENVIRONNEMENT AUX ECONOMIES NATIONALES ET LES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA GESTION DURABLE

L'INTEGRATION DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE AUX PRIORITES DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION DURABLE DES FORETS EN AFRIQUE CENTRALE

Les pays d'Afrique Centrale ont exprimé le besoin d'avoir/obtenir un minimum d'orientations pour définir le cadre de la contribution des forêts aux ODD, concernant notamment l'établissement et le fonctionnement de leur propre système de suivi des progrès.

Pour relever ce défi, la COMIFAC s'est engagée à faciliter le processus sous-régional de renforcement des capacités de ses pays membres dans l'élaboration des indicateurs et sous-indicateurs des ODD relatifs aux forêts. La COMIFAC en vertu de sa mission d'orientation, d'harmonisation et de suivi des politiques forestières et environnementales s'attelle depuis deux ans à doter les pays d'un outil à travers l'élaboration d'un document d'orientation politique.

Il s'agit des **Directives COMIFAC pour le suivi de la contribution des forêts dans l'atteinte des ODD**. Celles-ci ont été validées par les experts de la sous-région au terme d'un atelier tenu en novembre 2019 à Libreville au Gabon. Sa mise en œuvre sera effective après son adoption par le Conseil des Ministres de la COMIFAC, suivie de sa vulgarisation et de son appropriation par les pays.



L'objectif poursuivi à travers les Directives est de mettre à la disposition des pays de la sous-région, d'un ensemble d'orientations leur permettant de suivre la contribution des forêts à la mise en œuvre des ODD, grâce à un jeu d'indicateurs sélectionnés selon la pertinence de l'apport ou des effets des forêts sur l'atteinte des cibles correspondantes, ainsi qu'un répertoire de « mesures thématiques » associées à chaque indicateur. Ces « mesures thématiques » portent spécifiquement sur les forêts; elles doivent être perçues comme une déclinaison thématique de l'indicateur dans le contexte local. Elles ne se substituent pas aux indicateurs des ODD approuvés par la Commission des statistiques de l'ONU, mais aident à les renseigner sous un angle et un contexte particulier, celui des forêts d'Afrique Centrale.

Leur mise en œuvre permettra aux pays d'être outillés pour combler les gaps évoqués plus haut dans le rapportage et le suivi des progrès dans l'atteinte des ODD prenant en compte la

contribution des forêts. Tout aussi, elles offrent la possibilité de mettre en exergue le potentiel des solutions fondées sur les forêts pour l'atteinte des ODD dans la sous-région et apportent aux décideurs politiques, aux partenaires techniques et financiers, et au grand public, un nouvel éclairage sur les forêts.



RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D' AIDE A LA DECISION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE

Le Plan de convergence de la COMIFAC fait recours au système de suivi-évaluation dont les principes, procédures et composantes sont décrits dans son manuel de suivi-évaluation élaboré en 2015. Dans ce cadre, il a été développé et rendu opérationnel, un dispositif adapté et pérenne de suivi-évaluation dudit Plan et des initiatives sous régionales et nationales dans le secteur forêts et environnement. Le processus d'harmonisation des initiatives de collecte de données a permis d'aboutir à un mécanisme optimisé et de définir des grandes familles d'indicateurs pour la collecte des informations qui sont renseignées et publiées à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC). Les données collectées pour les indicateurs COMIFAC permettront de produire les publications notamment le rapport sur l'état des forêts, le rapport sur l'état des aires protégées, le rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan de convergence, etc.

En 2019, un pas de plus vers la maîtrise complète des outils a été franchi grâce au renforcement du

dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du Plan de Convergence. Pour parvenir à ce résultat, de nombreuses démarches ont été effectuées.

Ainsi, le dispositif de suivi évaluation de la COMIFAC a permis d'accompagner les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) dans la mise en œuvre de leur lettre de mission. **En 2019, 9 CNC sur 10 disposent des compétences nécessaires pour assurer la collecte des données des indicateurs de la COMIFAC dans le secteur forêts et environnement.** Ce renforcement de capacité qui contribue à l'amélioration du processus de collecte des données est basé sur un document d'orientation, le manuel de suivi national des indicateurs COMIFAC sur lequel les CNC se réfèrent pour réunir les conditions de succès garantissant une collecte de données de qualité.



Ensuite, l’amorce d’un rapport sur l’état de la mise en œuvre du Plan de Convergence a été effectué. Sur ce point, la collecte des données entamée en 2015 s’est poursuivie en 2019. L’enjeu de cette démarche est de produire un rapport répondant aux besoins de suivi des performances exprimées par les pays membres de la COMIFAC dans le cadre des réalisations en matière de conservation et de gestion durable et concertée de leurs écosystèmes forestiers. **Actuellement, la COMIFAC dispose d’une première version de ce document qui intègre une compilation et une analyse comparée des données collectées entre 2014 et 2016.** Elle s’articule autour d’une structure orientée vers la chaîne des résultats du Plan de convergence de la COMIFAC.

Quelques outils de suivi de la COMIFAC

Plateforme de suivi-convergence

Cet outil a été élaboré dans le cadre du projet GIZ d’Appui Régional à la COMIFAC. Il permet de renseigner en temps réel sur les performances de la mise en œuvre du Plan de Convergence par toutes les parties prenantes (pays, organisations, partenaires). Il est accessible sur internet via l’adresse <https://www.convergence.comifac.org>

Plateforme OFAC

Dans le cadre du projet d’appui à l’OFAC mis en œuvre depuis 2008, un ensemble d’outils permettant à la COMIFAC de collecter des données a été mis en place. Le cœur du système informatique est actuellement hébergé au Centre Commun de Recherche (JRC) basée à Ispra en Italie. Il est accessible via l’adresse <https://www.observatoire-comifac.org>. En outre, l’OFAC dispose d’un dispositif local pour le développement et la sauvegarde des données.

Site Web de la COMIFAC

Accessible via le lien <https://www.comifac.org>, le site web de COMIFAC est la vitrine web présentant les différentes réalisations de la COMIFAC au niveau de la sous-région.

En 2019, le renforcement du dispositif de suivi évaluation s’est également illustré par une progression vers l’optimisation des outils axés sur les résultats/impacts de la COMIFAC. Cela s’est matérialisé par **la proposition d’un état des lieux des différents outils web existants (lieux d’hébergement, protocoles de communication, etc.) et la définition d’une structure à la fois flexible, robuste et extensible au besoin.** Le choix d’hébergement qui correspond le mieux à cela est un serveur dédié virtuel. C’est dans ce sens que la COMIFAC a réalisé un inventaire des applications WEB existants dont le rapport décrit les spécificités techniques attendues en vue de garantir la mutualisation des ressources disponibles. Cette action a permis d’amorcer la procédure d’acquisition d’un serveur dédié virtuel. Le but recherché ici est la parfaite maîtrise de l’ensemble des outils informatiques développés au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et au niveau de ses initiatives nationales et sous régionales.



LES COORDINATIONS NATIONALES COMIFAC TOURNEES VERS DE NOUVEAUX DEFIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR LETTRE DE MISSION REVISEE

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'appuie de plus en plus sur ses démembrements nationaux que sont les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) pour accomplir son mandat. Celles-ci ont été instituées en 2006 suite à l'adoption par le Conseil des Ministres de la COMIFAC de leur lettre de mission qui prévoit entre autres la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence (PC) au niveau national¹.

En juin 2019, lors du 9^{ème} atelier de concertation des CNC tenu à Brazzaville au Congo, l'idée de la révision de la lettre de mission des CNC a émergé. Cette idée fait suite au constat fait sur l'évolution du rôle de plus en plus prépondérant des CNC et de l'importance des attentes désormais portées sur elles. Ladite lettre de mission après sa révision, a été adoptée le 11 juillet 2019 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC au cours de sa dixième session ordinaire tenue à Yaoundé au Cameroun.



¹ L'un des outils pour aider à assurer cette mission est l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) dont la Cellule basée au Secrétariat Exécutif est entre autres chargée de coordonner la collecte des données tant au niveau sous-régional que national, et l'analyse de celles-ci aux fins d'en assurer la publication et la mise à disposition des différents utilisateurs.



Le succès de la mise en œuvre de ladite lettre de mission dépendra du fonctionnement efficace des CNC appelées à se doter des capacités humaines et structurelles adéquates pour l'exercice de leur mission. En faisant le point sur l'état de mise en œuvre de la recommandation du Conseil des Ministres de novembre 2016 à Kigali relative à la restructuration des CNC, certains pays ont procédé

à la restructuration de leur Coordination Nationale. **En 2019, quelques CNC ont été restructurées** et disposent d'un groupe national regroupant toutes les parties prenantes pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la lettre de mission. En dépit de ces efforts, la restructuration des CNC ainsi que la structuration des groupes nationaux n'est pas encore effective dans tous les pays.



CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDB A TRAVERS LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES

Dans le cadre de la mise en œuvre depuis 2005 du Plan de convergence, des avancées notoires ont été enregistrées. C'est le cas de la création et la gestion des aires protégées y compris les complexes d'aires protégées transfrontalières (APT). Celles-ci jouent un rôle indéniable dans la conservation de la biodiversité tout en aidant les espèces animales, végétales et les êtres humains à mieux s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

En 2019, en application des engagements pris par les Etats membres sur la mise en œuvre de la CDB, la COMIFAC **s'est investie dans le renforcement de la gouvernance des aires protégées, en œuvrant en faveur de l'amélioration de l'efficacité de leur gestion et en adoptant le guide sous-régional de bonnes pratiques pour la gestion des aires protégées en mode Partenariat Public – Privé (ppp) en Afrique Central.**



L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES AIRES PROTEGEES

En 2019, la contribution de la COMIFAC à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées s'est faite à travers **le renforcement des capacités des gestionnaires des AP sur l'utilisation de l'outil IMET** (Integrated Management *Effectiveness Tool*). Ces sessions de renforcement des capacités ont été menées au premier trimestre 2019 dans le cadre de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC²) dans les pays tels que le **Rwanda, le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine** avec pour **objectif de renforcer les capacités des gestionnaires des aires protégées à produire, générer et collecter les données sur les aires protégées en utilisant l'outil IMET**. De manière spécifique, il d'agissant de :

- ♣ Promouvoir un recyclage des professionnels déjà formés à l'utilisation de l'outil IMET pendant la première phase du programme BIOPAMA (2014 – 2017);
- ♣ Offrir une opportunité de formation aux conservateurs et cadres de l'administration centrale des pays qui n'avaient pas participé à la première phase, à savoir le Rwanda, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, São Tomé et Príncipe et le Tchad;
- ♣ Faire une évaluation de la version améliorée de l'outil (IMET 2.0) pour s'assurer que les changements apportés répondent effectivement aux besoins exprimés au cours des utilisations de la première version.



©COMIFAC : la conservation sur des espaces

² L'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) est la cellule technique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dont la mission est entre autres de contribuer à l'amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées par le renforcement des capacités des professionnels du secteur de la conservation et la mise à disposition d'un outil d'aide à décision. © La_conservation_sur_des_espaces



PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES ACTEURS, PARTICULIEREMENT LES OPERATEURS ECONOMIQUES ET LA SOCIETE CIVILE

UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION DURABLE ET CONCERTEE DES FORETS

L'année 2019 a été particulière pour la COMIFAC qui a **adopté sa Stratégie sous régionale genre**. Le processus d'élaboration de la stratégie sous régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC qui a démarré il y a cinq ans s'est achevé cette année avec entre autres actions menées, la mise en place d'un comité Ad hoc qui a assuré sa finalisation et son adoption lors de la session ordinaire du Conseil des Ministres de Juillet 2019.

En adoptant cette stratégie genre, la COMIFAC a affirmé sa volonté à intégrer cette thématique dans sa logique de planification dans l'optique d'atteindre les résultats de développement qui répondent aux besoins et aspirations des femmes, des hommes, des jeunes et des populations autochtones. C'est d'ailleurs en outre ce qui fait que le genre est cité comme l'une de valeurs essentielles du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Pour concrétiser l'intérêt qu'elle porte à la problématique de genre, la COMIFAC a également soutenu les initiatives en faveur du Réseau des Femmes pour la Développement Durable en Afrique Centrale (REFADD), notamment dans la finalisation de son cadre stratégique et opérationnel et le soutien de sa préparation, puis sa participation aux rencontres sous régionales et internationales. En outre, la COMIFAC a contribué aux échanges en lien avec l'égalité des sexes lors de sa participation au cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

Adoption de la stratégie sous régionale genre de la COMIFAC par le Conseil des Ministres

A l'ordre du jour de la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC tenue du 09 au 11 juillet 2019 à Yaoundé, les Ministres ont procédé à l'examen de la Stratégie Sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC, encore appelée. Au terme des délibérations, ladite stratégie a été adoptée.

L'analyse de l'état des lieux en matière de prise en compte du genre a fait ressortir des défis d'ordre institutionnel et organisationnel, qui ont orienté les quatre objectifs stratégiques ci-après, qui guideront l'action de la COMIFAC en matière d'égalité Femme/Homme :

1. créer un environnement favorable et une vision commune de l'intégration du genre et de ses priorités au sein de la COMIFAC ;
2. renforcer des capacités organisationnelles et programmatiques de la COMIFAC, de ses pays membres et de ses partenaires en matière de genre ;
3. instaurer une approche plus innovante en matière de partenariat et de mobilisation des ressources pour mieux prendre en compte le genre dans les interventions de la COMIFAC et des Etats membres;
4. participer à la réduction des violences basées sur le genre, qui est un objectif stratégique transversal.

Le document de stratégie est assorti d'un plan d'action, d'une feuille de route et couvre la période 2017 - 2025.



UN GUIDE SOUS-REGIONAL DE BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES EN MODE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) EN AFRIQUE CENTRALE ADOPTEE

Le Guide sous-régional de bonnes pratiques pour la gestion durable des aires protégées en mode partenariat public-privé (PPP) en Afrique Centrale est la réponse d'un besoin formulé par plusieurs administrations et agences en charge de la gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale. En effet, à la suite de plusieurs sessions de formations sur la gestion des AP suivant l'approche Partenariat Public Privé³ organisées par la COMIFAC au profit de ces administrations et agences, les participants avaient formulé une recommandation qui exprimait un grand besoin de disposer d'un guide sous régional des bonnes pratiques pour promouvoir les Partenariats Public-Privé comme mode de gestion applicable aux aires protégées (AP). Pour donner suite à cette recommandation, **le Secrétariat Exécutif de COMIFAC en collaboration avec le RAPAC, a élaboré ce guide** qui a été validé en 2018 au cours de la 8^{ème} réunion du Sous-Groupe de travail Aires Protégées et Faune Sauvage et adopté en juillet 2019 lors la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Yaoundé au Cameroun.

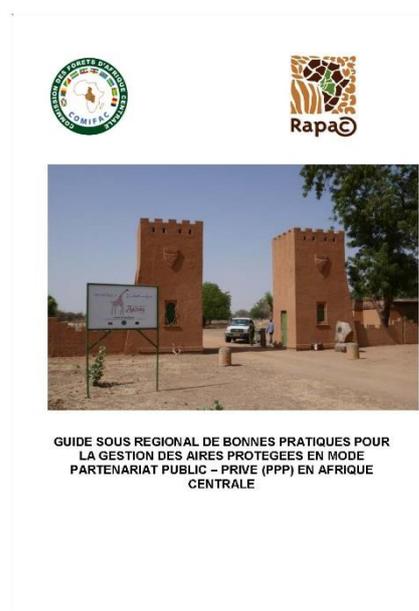
Le Guide régional de bonnes pratiques pour la gestion durable des aires protégées en mode PPP a pour objectifs de :

- ♣ synthétiser et de vulgariser les principes de base de la gestion des projets en mode PPP en général à l'attention des potentiels utilisateurs en général, et des cadres des institutions nationales en charge des Aires Protégées en particulier;
- ♣ synthétiser et assurer le partage des expériences et des meilleures pratiques qui découlent des leçons apprises;
- ♣ fournir les informations et orientations de base de référence aux décideurs et aux experts des institutions nationales en

charges des aires protégées qui souhaitent adopter les PPP comme mode de gestion pour s'engager en connaissance de cause;

- ♣ connaître les étapes à suivre dans le processus de développement d'un projet en mode PPP;
- ♣ mieux apprécier le contexte, la pertinence et l'opportunité d'adopter le mode et le type de PPP approprié en fonction de la catégorie et des caractéristiques intrinsèques à l'aire protégée visée; car il convient de souligner que le mode de gestion en PPP n'est certainement pas applicable à toutes les aires protégées.

Ce Guide régional permet aux gestionnaires des aires protégées sur le terrain, de mieux comprendre, participer aux négociations, interpréter et appliquer les contrats PPP dans la phase de leur mise en œuvre. Il peut également être utilisé par les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des aires protégées afin de mieux apprécier la pertinence et les opportunités qu'offrent les partenariats public-privé pour garantir le financement durable et le fonctionnement régulier des aires protégées qui adoptent ce mode de gestion, ainsi que leur positionnement et leur rôle.



© Couverture du Guide PPP

³ On note quatre modèles dans la gestion des aires protégées à savoir :

- Gestion en régie, au travers d'une direction du Ministère en charge de la conservation de la nature dans ses attributions ;
- Gestion par une Agence (organe technique spécialisé du Ministère de tutelle avec une certaine autonomie administrative et financière) ;
- Gestion en Partenariat Public Privé ;
- Gestion communautaire.



PROMOUVOIR LA RECHERCHE FORESTIERE, LA GOUVERNANCE DES DONNEES ET LA COORDINATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES

LA CAPITALISATION DES ACQUIS A TRAVERS LA VALORISATION DES SAVOIRS SUR LES RESSOURCES FORESTIERES ET ENVIRONNEMENTALES

L'une des déclinaisons du mandat de la COMIFAC est la valorisation des savoirs et connaissances produites dans le cadre de la gouvernance concertée et durable des forêts aux niveaux national et sous régional d'une part et, la capitalisation des diverses expériences en la matière d'autre part. Au cours de son mandat, du fait de la diversité des thématiques sur lesquelles elle intervient, la COMIFAC génère une grande diversité d'informations et d'expériences soit du fait de ses interventions directes, soit du fait de l'action des projets/programmes/entités qui lui sont affiliées.

Cependant, le principal défi reste celui de la capitalisation de ces acquis dans l'optique d'éclairer les réflexions stratégiques pour une meilleure prise de décision, l'amélioration de la visibilité de son action et de celles des Etats membres, la prise en compte et l'impact des expériences accumulées. Pour répondre à cet impératif, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'est lancé dans un processus de développement et de mise en œuvre d'un système de gestion des connaissances afin de faciliter la création, la structuration, le stockage, la diffusion et l'application des flux d'informations et de connaissances générées au sein de l'institution.

Ce processus qui a débuté par la réalisation d'un diagnostic des besoins en gestion des connaissances s'est poursuivi en 2019 par les actions ci-après :



♣ **Le lancement de l'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances de la COMIFAC** : cela s'est fait lors de l'atelier d'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances tenu à Mbankomo au Cameroun du 3 au 5 juillet 2019.

♣ **L'élaboration d'un catalogue des connaissances de la COMIFAC** : Ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes à savoir l'inventaires des connaissances, les sessions de renforcement des capacités sur les enjeux de mise en place d'un catalogue, l'élaboration et/ou la mise à jour des outils de gestion des documents ainsi que l'élaboration d'outils de prospective. Les résultats induits de cette activité sont les suivants : (i) la mise en place d'un dispositif d'archivage physique et d'accès aux documents numériques au sein de la COMIFAC; (ii) l'élaboration d'un cahier des charges pour la conception et la mise en place d'un système informatique d'archivage physique et numérique au sein du SEC.

♣ **Le lancement du développement du système informatique d'archivage des documents physiques et numériques de la COMIFAC**; En 2019, la COMIFAC a lancé le développement de son système informatique d'archivage des documents physiques et numériques. Cette activité est prévue dans le cadre de la conception du catalogue des connaissances de la COMIFAC puisque l'un de ses produits est l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place du système informatique d'archivage des documents physiques et numériques de la COMIFAC afin d'assurer la sécurisation et le partage d'informations au sein de l'institution.



L`OBSERVATOIRE DES FORETS D`AFRIQUE CENTRALE, UN OUTIL REVOLUTIONNAIRE POUR AMELIORER LA GOUVERNANCE DES DONNEES

Créé en 2007, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule spécialisée de la COMIFAC qui met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. L'OFAC bénéficie de l'appui du projet RIOFAC financé par l'Union européenne dans le but de finaliser son processus d'institutionnalisation. L'OFAC a pour mission de compiler, centraliser et harmoniser des informations environnementales et économiques collectées auprès des fournisseurs des données pour le pilotage et le partage de connaissance en vue de promouvoir une meilleure gouvernance et gestion durable des écosystèmes en Afrique Centrale.

Dans le cadre du projet RIOFAC, les réalisations suivantes ont été faites en 2019 en appui à l'OFAC :

- ♣ Le lancement de la campagne de collecte et de validation des données 2020/2021
- ♣ Le Démarrage du processus d'élaboration de l'Etat des Forêts (EdF 2021) sur la base de la structuration validée en janvier 2020
- ♣ Le démarrage des phases de traduction et de mise en page des chapitres de l'Etat des aires protégées d'Afrique centrale
- ♣ La réalisation de 5 études d'intérêt régional (Efficacité de gestion, Transhumance, Espèces invasives, Economie des produits forestiers non ligneux et Gouvernance des données)
- ♣ le lancement et mise en ligne officielle du nouveau portail analytique de l'OFAC accessible sur le lien : https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform
- ♣ Le démarrage du développement d'indicateurs de suivi de l'environnement à l'échelle paysage
- ♣ la mise à jour des jeux de données WDPA pour les pays suivants : RDC, Congo, RCA, Cameroun, Tchad
- ♣ le renforcement des capacités des experts de la COMIFAC et cadres de la direction des aires protégées et de la faune du Cameroun sur les outils développés en appui à l'OFAC.

Le projet RIOFAC et ses objectifs

La COMIFAC bénéficie de l'appui financier du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) de l'Union Européenne d'un montant de 3,5 millions d'Euros pour la mise en œuvre du projet Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC). Ce projet a pour objectif général : « Des informations actualisées et adaptées sur les forêts d'Afrique Centrale donnent aux acteurs de la société et aux gouvernements les moyens de prendre des décisions éclairées à partir desquelles ils mettent en place une économie verte permettant un développement économique endogène, durable et inclusif, tout en participant à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. »

Ce projet a une durée de 5 ans. La zone d'intervention du projet concerne l'espace COMIFAC. Les partenaires suivants sont impliqués dans sa mise en œuvre : CIFOR (leader), CIRAD, FRMi, UCL, CCR. Les groupes cibles du projet sont les décideurs politiques de l'espace COMIFAC, les partenaires techniques et financiers, les universitaires et chercheurs et les opérateurs économiques. Les bénéficiaires finaux du projet sont les populations locales, les citoyens des pays COMIFAC et la communauté internationale. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC assure la coordination dudit projet.

Pour plus d'informations sur la plateforme analytique de l'OFAC, accéder au lien suivant :

https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform



LE TRANSFERT, LA CAPITALISATION DES EXPERIENCES ET LA MODERNISATION EN MATIERE DE FORMATION FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE

La COMIFAC a signé avec le RIFFEAC, une convention de collaboration pour assurer la mise en œuvre des actions de l'axe transversal 2 du plan de convergence relatif à la formation, l'information et le renforcement des capacités.

Grâce à l'appui de la coopération allemande, le RIFFEAC organise des voyages d'études et des cours d'été. A travers les cours d'été, Le transfert des compétences est opéré par des sessions de renforcement des capacités sur les thématiques clés tandis que les voyages d'étude sont des opportunités d'échange d'expériences au profit des institutions membres du RIFFEAC. Le renforcement des compétences techniques et méthodologiques des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale. Le partenaire principal bénéficiaire de cette formation est le RIFFEAC avec 21 institutions membres. Les sujets centraux de la formation portent sur l'exploitation durable de la forêt, le climat et le changement climatique, la gestion des aires protégées, la cartographie et le SIG, Access and Benefit Sharing, la formation continue, le marketing et la coopération. Par ailleurs, les projets de transfert conçus et présentés par les participants sont développés davantage pendant les cours d'été et sont mis en œuvre par la suite dans leurs institutions respectives.

En 2019, une vingtaine d'institutions membres du RIFFEAC a pris part à cette session de capitalisation de connaissances et de renforcement des capacités lors de l'école d'été qui s'est déroulée du 19 août au 13 septembre 2019 en Allemagne. Cette session a permis d'améliorer le niveau d'application de la formation continue au sein des institutions membres du RIFFEAC, de faciliter l'élaboration des modules de formation relatifs à l'implication des communautés et organisations de la société civile, de mettre à la disposition des institutions membres plus de cas pour l'évaluation et l'estimation des services écosystémiques, de renforcer les capacités des institutions membres sur les nouvelles applications des systèmes d'information géographique (MRV, estimation du CO2, utilisation

de drones) et d'appuyer les idées de projets pour l'application des modules.

De même, **grâce au voyage d'étude, 20 enseignants et 6 directeurs ont vu leurs capacités renforcées sur les questions techniques et politiques de la gestion des formations et de la recherche** d'une part, et la mise en place d'une coopération à travers la création d'un réseau composé d'enseignants des institutions membres du RIFFEAC et ceux d'institutions Allemandes d'autre part.

En matière de modernisation de la formation forestière, la mise à disposition des enseignements en ligne (e-learning) constitue l'un des principaux chantiers de la COMIFAC et du RIFFEAC dans le domaine de la formation forestière et environnementale. Le but recherché est que ce nouveau modèle de formation puisse enrichir et améliorer l'accessibilité des formations proposées par les institutions membres du RIFFEAC (qui sont essentiellement réalisées en présentiel) en offrant des contenus plus enrichis dans les outils d'apprentissage en ligne. Il suppose qu'en amont ou en aval de la formation en présentiel, des phases de formation à distance via des ressources numériques ou contenus adaptés permettent d'améliorer l'offre et la qualité de la formation forestière et environnementale dans la sous-région.

En 2019, le principal résultat obtenu dans le cadre de la modernisation de la formation forestière en Afrique Centrale a été la mise en place d'une plateforme e-learning hébergée sur le serveur dédié virtuel du RIFFEAC. Le second résultat de l'année découle du premier puisque suite à la mise en place de la Plateforme, dans l'optique d'assurer le transfert des compétences, les capacités des administrateurs chargés de sa maintenance et celles des enseignants qui en sont les principaux utilisateurs ont été renforcées. Ce renforcement des capacités s'est fait à travers 5 sessions de formation qui ont abouti au développement de 09 cours en ligne prêts à être exploités, 2 cours sur 9 en phase d'exploitation.



RENFORCER LA COORDINATION ET LA COOPERATION ENTRE LES PAYS, LES ORGANISATIONS NATIONALES, REGIONALES ET INTERNATIONALES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE

MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA PRESIDENCE EN EXERCICE



La Présidence en exercice de la COMIFAC est assurée par le Ministre en charge des forêts et de l'environnement d'un pays membres de la COMIFAC. Il veille, entre autres, à l'exécution des décisions et recommandations du Conseil des Ministres qu'il représente pendant l'intersession.

Depuis juillet 2019, le Cameroun assure la Présidence en exercice de la COMIFAC, ce jusqu'en juin 2021. Ladite Présidence est dotée d'une feuille de route par laquelle le Gouvernement du Cameroun s'engage à conduire son action tel que prévu dans le Traité.

Les grands enjeux qui sous-tendent cette feuille de route s'articulent prioritairement autour des thématiques liées à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il s'agira entre autres du plaidoyer politique pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs parmi les lesquels les

acteurs étatiques, les acteurs financiers et autres partenaires techniques au plan régional et international pour le succès de la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC dans ses différents axes prioritaires d'intervention.

En plus de cet enjeu, la feuille de route se focalise également sur de nouvelles opportunités de financements à explorer. Il s'agit du plaidoyer pour la conciliation entre les impératifs économiques et les impératifs écologiques pour laquelle de nouveaux partenariats devront être initiés notamment auprès des bailleurs de fonds tels que l'Eximbank de Chine, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), etc. en vue de prendre en compte l'intégration des questions de croissance économique et de conservation.



LA CONTRIBUTION AU POSITIONNEMENT DES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC LORS DES DIALOGUES ET DES RENCONTRES INTERNATIONALES

Les pays membres de la COMIFAC participent aux Conférences des Parties sous les Conventions Rio et autres forum internationaux sur les forêts et l'environnement. L'objectif de cette participation est de contribuer aux négociations et débats internationaux et d'influencer les décisions y relatives en faveur du bien-être des populations et des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Les événements majeurs auxquels a pris part la COMIFAC et ses pays membres en 2019 sont les suivants : (i) la 14^{ème} réunion du FNUF, la 18^{ème} CdP à la CITES; (iii) la 11^{ème} réunion du Groupe de Travail sur l'Article 8 (J) et (iv) la 25^{ème} CdP à la CCNUCC.

Afin de garantir une participation active des pays d'Afrique Centrale aux rencontres internationales, la COMIFAC organise des rencontres sous régionales de concertation des groupes et sous-groupes de travail thématiques ainsi que celles des réseaux affiliés de la CEFDHAC. Ces rencontres permettent d'assurer la préparation des positions communes qui devront être défendues lors des réunions internationales entre autres les rencontres du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Ces rencontres sont également l'occasion de renforcer le développement organisationnel de ces acteurs à travers l'élaboration et la validation de leurs feuilles de routes, plans d'actions, cadres stratégiques, etc. L'organisation de leur participation se fait en amont, pendant et après lesdites rencontres internationales.

CITES : La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Depuis 2004, cette conférence se tient une fois tous les trois ans et regroupe les délégations représentant les Parties à la CITES mais aussi des observateurs dont les Etats non-Parties, les institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres conventions internationales. Les 10 pays de la COMIFAC ont ratifié la Convention CITES et participent aux réunions internationales.

Le « **Congrès mondial des aires protégées** » ou « **Congrès mondial sur les parcs de l'UICN** » est un événement international majeur pour l'UICN, car ils offrent l'opportunité à l'Afrique de discuter de la façon de protéger ses ressources et de développer une voix forte et unie dans la gestion des aires protégées, la conservation de la biodiversité et la promotion du développement durable.

Ce forum africain historique vise à positionner les aires protégées du monde particulièrement celle de l'Afrique centrale dans les objectifs plus larges du développement durable et du bien-être des communautés.

Suivant cette approche, en 2019, l'institution a contribué au positionnement politique des Etats Membres à différents sommets/rencontres et dialogues internationaux sur les questions forestières et environnementales en trois étapes : (i) l'élaboration des positions communes en prélude aux rencontres internationales; (ii) la participation de la sous-région aux rencontres internationales (pour défendre les positions communes) et (iii) l'organisation des séances de concertation et de décryptage des décisions issues des rencontres internationales.

S'agissant de **l'élaboration des positions communes en prélude aux rencontres internationales**, la COMIFAC a assuré la préparation du SGAPFS à 2 réunions internationales notamment : (i) la 18^{ème} rencontre de la CITES qui s'est tenue du 23 mai au 03 juin 2019 à Colombo au Sri Lanka; (ii) le Congrès des Parcs Africains. Initialement prévu du 18 au 23 novembre 2019 à Nairobi au Kenya. Ce congrès a été reporté.

De même, une position commune consensuelle en prélude à la 14^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-14) tenue du 6 au 10 mai 2019 au Siège des Nations Unies à New York a été élaborée, au terme de l'atelier sous-régional organisé du 29 au 30 avril 2019 à Douala. Cette note de position commune consensuelle a été élaborée dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Groupe de Travail Gouvernance Forestière de la COMIFAC (GTGF).



Sur le Climat, la COMIFAC a accompagné l'élaboration d'une position commune des pays d'Afrique Centrale en prélude au sommet mondial sur le climat tenu le 23 septembre 2019 à New York. Ladite position a été élaborée sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), dans le cadre de la réunion extraordinaire des ministres en charge de l'environnement des pays membres, tenue le 7 septembre 2019 à Brazzaville au Congo.

Le renforcement des capacités des négociateurs Climat a été également l'une des actions menées par la COMIFAC visant à accompagner les pays membres pour permettre aux négociateurs d'être dotés d'outils pertinents en vue de leur participation soutenue à la 25^{ème} Conférence des Parties sous la Convention Climat tenue du 02 au 13 décembre 2019 à Madrid/Chili. Cette session de renforcement des capacités a eu lieu du 28 au 29 Octobre 2019 à Douala au Cameroun. Afin de remplir pleinement leur rôle, les négociateurs ont formulées un ensemble de recommandations à l'endroit des pays et de la COMIFAC, notamment sur la désignation d'un point focal national genre et changement climatique, l'organisation d'une réunion sous régionale afin de faire un état de lieux des difficultés/'gaps' rencontrés lors de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN), la proposition d'une déclaration sous-régionale pour la COP 25 sur le plan de travail de LIMA et le plan d'action égalité de sexe de la CCNUCC, l'organisation d'un atelier de décryptage des résultats de la COP 25 et le partage des expériences sur les CDN, les inventaires des GES et autres initiatives.

De même, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a participé à la réunion technique organisé par la CEEAC, **regroupant les experts climat et forêt de la sous-région le 12 juin 2019 à Libreville au Gabon.** Cette rencontre avec en toile de fond la valorisation du potentiel forestier du bassin du Congo, s'inscrivait en droite ligne des accords de Paris sur le climat.

En matière de biodiversité, une note de contribution du REPALEAC pour le Cadre mondial de la biodiversité post 2020 a été élaborée par le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC). Ladite note a été présentée et validée lors de la 11^{ème} réunion du

Groupe de travail sur l'article 8(J) tenue à Montréal du 20 au 22 novembre 2019. La préparation de la cette note de contribution a été préparée lors d'une réunion sous régionale organisée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC du 14 au 17 octobre 2019 à Brazzaville au Congo. De façon globale, **le contenu de ce document met en exergue la contribution des connaissances traditionnelles à la gestion des aires protégées** et formule quelques recommandations et pistes de réflexions de même que le bien-fondé de l'implication des populations locales et autochtones pour une gestion efficace des écosystèmes forestiers.

En plus de cette note de contribution, des positions communes de l'Afrique centrale en prélude à la onzième réunion du Groupe de Travail sur l'Article 8 (j) ont été élaborées. C'est ainsi que s'est tenu à Kigali au Rwanda, la trentième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) organisé du 11 au 13 novembre 2019 par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Cette rencontre a permis de passer en revue les différents points à l'ordre du jour du SBSTTA-23 et du WG8J-11, d'identifier les thématiques pertinentes pour l'Afrique Centrale et d'adopter les positions communes des pays de l'espace COMIFAC sur ces thématiques.

Enfin, la COMIFAC soutient la tenue des réunions de décryptage des conclusions issues des conférences internationales (FNUF, COP CITES CCNUCC, CDB, etc.). Il s'agit précisément (i) d'identifier les corrélations entre les notes de positions communes élaborées par la sous-région et les conclusions issues de ces rencontres internationales, (ii) d'appréhender le caractère contraignant et non contraignant des points de grands intérêts pour les pays de la sous-région, (iii) d'identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de leur participation en vue d'évaluer leur performance et de s'améliorer lors rencontres futures.

En 2019, les réunions de décryptage ont concerné la participation des pays membres aux travaux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, la 14^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CDB (CdP 14), la neuvième Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (CdP-RdP 9), la troisième Conférence des Parties au Protocole de Nagoya (CdP-RdP 3) et la 18^{ème} Conférence des Parties à la Convention CITES.



LA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

Conscients des bénéfices que la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (accès et partage des avantages - APA), pourra procurer aux populations de la sous-région, le Conseil des Ministres de la COMIFAC a adopté, en Novembre en 2010, la Stratégie sous régionale APA des pays de l'espace COMIFAC.

Depuis lors des avancées significatives ont été enregistrées. A ce jour neuf pays de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad) ont ratifié le Protocole de Nagoya (Tableau 1). Ils ont également adopté les stratégies et Plans d'actions nationaux APA.

En 2019, les défis en matière de mise en œuvre de ce Protocole en Afrique centrale ont porté sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des cadres juridiques et règlementaires, sur la négociation des contrats APA, ainsi que la mise en œuvre des initiatives pilotes sur APA.

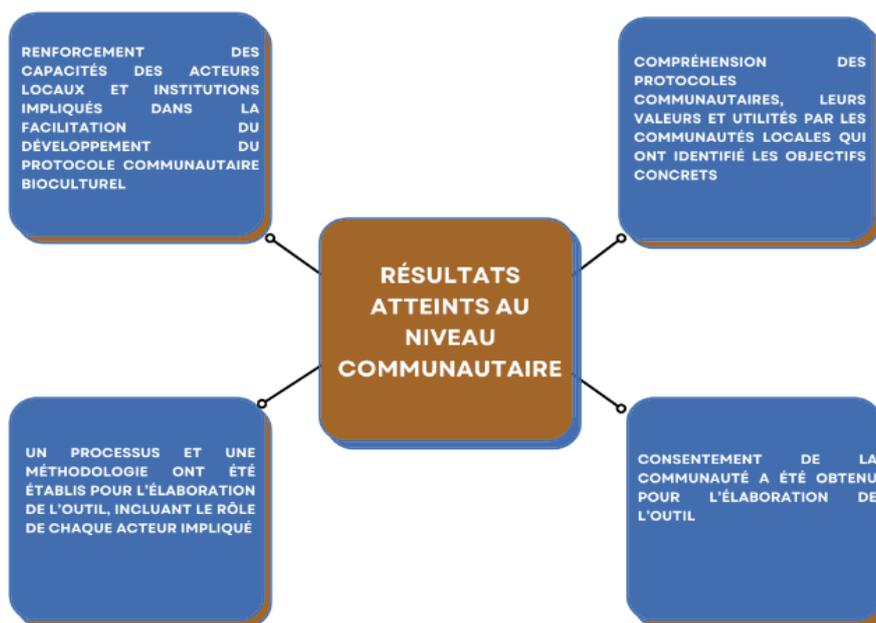
Ainsi, 2 initiatives pilotes sur l'APA ont été élaborées et validées au cours de la 29^{ème} réunion du GTBAC tenue à Ndjamena au Tchad en mai 2019. Il s'agit :

(i) de l'initiative pilote « Mise en place et promotion d'une base de données sur les Ressources Génétiques (RG) et « les Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) à fort potentiel de valorisation auprès des utilisateurs potentiels » qui couvre trois pays : le Cameroun, la République du Congo et la République démocratique du Congo;

(ii) l'initiative pilote « Appui à l'élaboration d'un Protocole Communautaire Bio culturel dans la Communauté de Mintoum : Cas de 4 côtés (Tetrapleura tetraptera) » quant à elle, est mise en œuvre au Cameroun dans la Réserve du Dja.

La mise en œuvre de ces initiatives pilotes a connu des avancées significatives en 2019 avec l'élaboration par la COMIFAC de la planification opérationnelle desdites initiatives au cours des rencontres organisées au Cameroun et en République du Congo respectivement du 12 au 14 août 2019 et du 03 au 05 Septembre 2019.

Pour l'initiative pilote intitulée « Appui à l'élaboration d'un Protocole Communautaire Bio culturel dans la Communauté de Mintoum: Cas de 4 côtés (Tetrapleura tetraptera) », celle-ci s'inscrit dans l'appui aux populations autochtones et les communautés locales en vue de l'élaboration des protocoles communautaires faisant partie des obligations des parties au Protocole de Nagoya sur l'APA



LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES SUR LES CADRES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES APA

Les pays membres de la COMIFAC disposent de droits souverains sur les ressources naturelles se trouvant sur leur territoire. Ils sont tenus de mettre en place des conditions facilitant l'accès à ces ressources en vue de leur utilisation durable du point de vue de l'environnement.

Il incombe aux utilisateurs de ces ressources de partager avec leurs fournisseurs les avantages qu'ils tirent de leur exploitation. Ils souhaitent accéder aux ressources génétiques pour une large gamme de buts, de la recherche fondamentale au développement de nouveaux produits.

Pour un accès facile, les utilisateurs ont besoin d'un processus clair et transparent, décrivant en détail les personnes à contacter, ainsi que les obligations

et processus dans les pays fournisseurs, afin d'y accéder. Les points focaux nationaux ont pour mission de mettre ces informations à disposition.

La COMIFAC accompagne certains pays qui disposent déjà d'un environnement favorable à l'élaboration de leurs cadres juridiques et réglementaires dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA. Il s'agit précisément du Cameroun, RDC et Sao Tome et Principe. Ces pays ont commencé par élaborer, valider et mettre en œuvre leur feuille de route pour l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires. C'est ainsi que **en 2019, la COMIFAC a accompagné l'élaboration des projets de textes et avant-projets de lois.**

L'ACCOMPAGNEMENT DES PAYS A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CLIMAT

Conformément à la recommandation de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC du 11 mai 2019 à Kinshasa, le Secrétariat Exécutif a poursuivi l'accompagnement des pays de la sous-région dans le processus de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'accession à la finance verte. En 2019, cet accompagnement s'est fait notamment à travers les actions suivantes :

- 1- la facilitation de la préparation de l'évaluation des besoins technologique (EBT), des pays membres avec l'appui du Centre et Réseau des Technologies climatiques (CTCN)
- 2- la facilitation de la préparation des Plans Nationaux d'adaptation, avec l'appui du Fonds Vert pour le Climat
- 3- la poursuite de l'instruction des nouveaux projets : Projet Régional de création d'un pipeline des projets REDD+ en vue de la préparation d'un Fonds Catalytique REDD+; Projet Régional en vue de la mise en œuvre des CDN du secteur forestier; préparation de la note conceptuelle du projet régional REDD+ phase 2;
- 4- l'instruction d'un programme sur la création d'un Hub Régional MNV pour la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé sous la CCNUCC
- 5- la poursuite de la mise en œuvre du projet Readiness d'accession à la finance verte de la RCA





LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET DU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA SOUS-REGION ET AU NIVEAU INTERNATIONAL

La COMIFAC a renforcé sa coopération et son partenariat avec les partenaires de la sous-région et au niveau international. Elle a veillé à coordonner la mise en œuvre des projets et programmes sous régionaux de même qu'elle a soutenu son investissement dans la mobilisation des financements pour la conservation.

Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité, AP sur la LAB et autres activités criminelles transfrontalières

Dans le cadre des activités de la Facilitation Belge pour le PFBC, le Projet BSB Yamoussa 2 a apporté un appui technique et participé comme lead du Stream à la Conférence qui s'est tenu à N'Djamena en République du Tchad le 25 Janvier 2019, au segment de haut niveau de la Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières.

Cette Conférence a été suivie d'une autre conférence à Douala du 19 au 19 décembre 2019, à Douala. Le produit final de cette participation est l'élaboration d'un cadre logique pour le bloc Ouest (Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad, RCA) afin d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques.

L'institution en tant qu'outil d'intégration sous régionale, réaffirme l'importance de la coopération et du partenariat pour la gestion durable des écosystèmes forestiers. En effet, les initiatives de coopération internationale et régionale promues ces dernières années ont contribué à améliorer la gestion forestière en Afrique centrale. Ces initiatives méritent d'être soutenues et renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence.

En 2019, la COMIFAC a poursuivi sa collaboration avec plusieurs partenaires aux niveaux sous régional et international. Cette collaboration concerne les Accords de financement et le dialogue lors des fora au niveau international.

La signature des Protocoles Spécifiques LAB et Ecodéveloppement

A l'initiative du Projet GIZ d'Appui au BSB et du PCBAC-SEAC, les Experts pays des sectorielles administratives concernant les Relations Extérieures et Coopération Internationale, la Défense, la Justice, l'Administration Territoriale, les Forêts et la Faune, avec l'appui des organisations régionales et internationales (CEEAC, COMIFAC, UICN) ont élaboré et validé deux Protocoles Spécifiques (PS) à savoir : le Protocole Spécifique sur l'implication des populations riveraines relatif à l'Accord BSB et le Protocole Spécifique sur la mise en place des Brigades et des interventions LAB relatif à l'AT-LAB de N'Djamena. Les deux projets de Protocoles spécifiques (PS) développés ont été signés par le Gouvernement du Cameroun en Octobre 2019, à la suite des Gouvernements de la République du Tchad et de la RCA.

Les accords de financements ci-après ont été signés par la COMIFAC :

☘ Le contrat de financement d'un montant de 10 000 000 d'Euros pour la gestion durable des forêts d'Afrique centrale précisément dans le Tri-National de la Sangha (TNS), signé le 05 décembre 2019 avec la Fondation Tri National de la Sangha;

☘ L'accord de financement d'un montant de 10 millions d'euros pour la seconde phase du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) signé le 19 décembre 2019 avec la République Fédérale d'Allemagne;

☘ La convention de financement pour la mise en œuvre du projet Readiness RCA signé en 2019.

LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES SOUS REGIONAUX

La COMIFAC a la responsabilité d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence. Pour ce faire, l'institution, à travers son Secrétariat Exécutif assure la coordination et la supervision technique des programmes, projets et/ou initiatives sous régionales qui concourent à la mise en œuvre du Plan de Convergence. Leurs interventions ont pour principales cibles bénéficiaires les pays de la sous-région et couvrent divers domaines tels que la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la désertification, la restauration des paysages, la gouvernance forestière, l'harmonisation des politiques forestières et environnementales, la gestion durable des produits forestiers non ligneux, les financements durables, l'économie verte, la connaissance des ressources, la participation multi-acteurs, le développement local, la foresterie participative, etc.



A cet effet, en 2019, la COMIFAC a assuré le bon fonctionnement de ses projets et programmes à travers l'organisation des plateformes décisionnelles de validation des choix stratégiques relatives à leur mise en œuvre. Ces instances décisionnelles regroupent en leur sein les acteurs clés impliqués dans la gestion de ces projets et programmes. Ainsi la COMIFAC a assuré tenue la supervision de :

- ♣ le 4^{ème} Comité de Pilotage du projet « Promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des mesures contre le changement climatique dans les pays de l'espace COMIFAC » tenu le 1^{er} février 2019 à Douala au Cameroun
- ♣ la 5^{ème} et dernière session du Comité de Décision du Projet GIZ d'appui à COMIFAC tenue le 04 février 2019 à Douala au Cameroun.
- ♣ la 4^{ème} session du Comité de Décision du projet « Mise en œuvre de l'Accès aux Ressources Génétiques et Partage des Avantages dans les Pays de l'Espace COMIFAC » organisé le 04 février 2019 à Douala au Cameroun.
- ♣ la planification stratégique du projet régional GIZ « Appui régional à la COMIFAC » organisée du 05 au 06 février 2019 à Douala au Cameroun. Cette réunion a permis d'avoir une compréhension commune et partagée du nouveau projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC et d'enrichir son cadre logique.
- ♣ le 6^{ème} Comité Directeur du projet OIBT organisé le 14 mars 2019 à Yaoundé au Cameroun
- ♣ Le 7^{ème} Comité Directeur et d'Orientation (CDO) du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) tenu du 19 au 20 mars 2019 à Douala au Cameroun
- ♣ 1^{er} comité de pilotage du projet Régional « CBSP – Partenariat pour la conservation de la Biodiversité : financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS 3447 » organisé du 9 et 10 avril 2019 à Douala au Cameroun.
- ♣ L'évaluation de la mise en œuvre de la plateforme AFRICA TWIX (Africa Trade in Wildlife Information eXchange) qui a eu lieu du 27 au 28 juin 2019 à Kigali au Rwanda
- ♣ Echange d'expériences et des leçons apprises de la mise en œuvre du projet « Appui à la ratification et la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources Génétiques et Partages des avantages découlant de leurs utilisation (APA) dans les pays de l'espace COMIFAC » organisé du 22 au 24 octobre 2019 à Kigali au Rwanda.
- ♣ 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage du Projet Régional « CBSP–Partenariat pour la conservation de la Biodiversité : financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS 3447 » tenue du 26 au 27 octobre 2019 à Brazzaville au Congo. Les échanges ont porté sur les solutions pour limiter les risques liés à la mise en œuvre du projet et en mettant l'accent sur les synergies avec des initiatives similaires au sein des pays et dans la sous-région
- ♣ 3^{ème} Comité de pilotage du Projet Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (RIOFAC) tenu le 22 novembre 2019 à Yaoundé au Cameroun.

MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE

L'un des risques majeurs susceptibles de compromettre durablement l'atteinte des objectifs poursuivis est lié à la disponibilité des financements pour la mise en œuvre du Plan de Convergence. En effet, l'irrégularité des financements internes de la COMIFAC et des financements extérieurs ne sont pas de nature à garantir l'atteinte des résultats dudit plan.

En 2019, le taux de couverture des dépenses de fonctionnement du SEC avoisine les 16% de ses charges de fonctionnement; 3 pays se sont acquittés de leurs contributions égalitaires. Cette situation a mis en exergue la nécessité et l'urgence pour la COMIFAC de mettre en place des mécanismes de financement durable et de mobiliser des financements novateurs pour soutenir sur le long terme la mise en œuvre du Plan de Convergence, et ce, en vue de la concrétisation des engagements pris par les Etats membres de la COMIFAC et les partenaires.

Le résultat obtenu pour assurer le financement durable et novateur de l'institution est l'élaboration d'une version provisoire d'une stratégie de financement durable et autonome encore appelée plan d'affaires. La version provisoire de ce document présente 6 options économiques qui permettent de mieux positionner la COMIFAC au sein d'un environnement concurrentiel qui nécessite de sa part qu'elle ait une maîtrise du marché. Pour chacune de ces options de financement durable, les opportunités, les risques ainsi que le plan financier sur une période de mise en œuvre qui s'étend de 2019 à 2035 ont été développés.

En 2019, l'autre résultat obtenu par la COMIFAC dans la mobilisation des ressources est la mise à niveau des experts nationaux afin de les rendre aptes à développer et formuler les projets/programmes bancables sur la gestion durable des forêts et la lutte contre les changements climatiques destinés aux institutions financières multilatérales. Cette séance de travail s'est effectuée au cours d'un atelier organisé du 18 au 22 novembre 2019 à Douala au Cameroun. Elle a été l'occasion de mettre en place **une Task Force sous régionale** regroupant l'ensemble des Autorités Nationales Désignées/Points Focaux des différents mécanismes de financement existants et des Fonds forestiers/environnementaux nationaux et d'identifier la complémentarité et les synergies possibles entre les différentes sources de financements internationaux. L'Afrique centrale devra donc parler d'une seule voix aux partenaires pour une gestion durable de ses forêts qui représentent environ 251 millions d'hectares, le deuxième poumon écologique mondial après l'Amazonie.



CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES ACTIONS VISANT A AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS LOCALES ET AUTOCHTONES

AMELIORATION DE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES ET AUTOCHTONES A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES TRANSFRONTALIERES

L'essentiel des actes juridiques internationaux approuvés par les Etats membres de la COMIFAC en matière de conservation des forêts et de l'environnement (et la CDB en l'occurrence) consacrent le principe de la participation effective des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des aires protégées. Cette priorité des Etats membres est reprise dans l'axe prioritaire d'intervention 5 du Plan de convergence de la COMIFAC qui, non seulement promeut l'implication des populations autochtones et communautés locales (PACL) à la gestion durable des forêts mais en définit également les modalités. Par ailleurs, les préoccupations liées aux droits et au bien-être des peuples autochtones et communautés locales font partie intégrante du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Afin d'apporter une contribution à cet objectif, la COMIFAC a développé 3 initiatives pilotes en lien avec l'amélioration de la participation des PACL dans la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit des initiatives suivantes :



PACL © REPALEAC

- ✓ Appui à l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones déjà identifiées dans la gestion des aires protégées : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura – Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) et du parc national de Lomami (PNL);
- ✓ Appui à l'élaboration d'une démarche consensuelle en matière de CLIP dans les aires protégées de l'espace COMIFAC sur la base des expériences existantes : cas du Tri national de la Sangha (TNS) du Complexe binational Sena Oura - Bouba Ndjida (BSB Yamoussa) et du Parc national de Lomami (PNL);
- ✓ Appui à la capitalisation des expériences de l'implication effective des PACL dans la gestion des forêts communales et communautaires : cas des forêts communales de Moloundou, de Dzeng au Cameroun et des concessions forestières des communautés locales de Bisemulu et Bangengele en RDC.

En 2019, les capacités des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre de ces initiatives pilotes ont été renforcées sur la compréhension des objectifs visés, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre ainsi leur niveau d'implication.

L'ÉVALUATION DES SERVICES SOCIO-CULTURELS DES POPULATIONS RIVERAINES DES COMPLEXES D'AIRES PROTÉGÉES DE BSB YAMOUSSA ET DU TRINATIONAL DE LA SANGHA

Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives pilotes validées de la COMIFAC, un atelier de cadrage et d'évaluation socio-culturelle (ESC) des services écosystémiques pour les populations autochtones et communautés locales du complexe binational Sena Oura Bouba Ndjidda et de la Tri national de la Sangha a été organisé. Au cours de cet atelier, **les PACL ont disposé d'une meilleure connaissance sur les services écosystémiques** grâce à la capitalisation des conclusions suivantes :



- ✓ L'évaluation des aspects socio-culturels des services écosystémiques demande un accès aux informations de référence locales par une approche participative et sensible au genre;
- ✓ La connaissance des aspects socio-culturels des services écosystémiques aide à atténuer les conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles des aires protégées et ouvre la voie pour une conservation communautaire;
- ✓ Les aspects socio-économiques et socio-culturels se manifestent aussi au niveau des services écosystémiques;
- ✓ Pour garantir une gestion participative et durable des écosystèmes, la conservation doit mener une approche transversale de nature à restaurer la confiance entre populations et administrations;
- ✓ L'existence de nombreux services socio-culturels dans et autour des aires protégées sous exploités et utile pour l'aménagement durable des territoires et le développement local;
- ✓ Les intérêts particuliers et souvent divergents nécessitent une démarche transversale et conciliatrice sur l'étendue des aires protégées et leurs zones périphériques, mettant en exergue l'urgence d'une approche d'aménagement intégré des territoires concernés.

Les recommandations formulées portaient entre autres sur la prise en compte de toutes les parties prenantes dans le développement et la promotion des services socioculturels dans et autour les aires protégées et la mise en place d'une stratégie sous régionale sectorielle pour le développement économique des services écosystémiques.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DES ORGANISATIONS DES PACL

En 2019, l'accompagnement des PACL par la COMIFAC est également allée dans le sens de renforcer leur structuration. Plus concrètement, grâce à l'action de la COMIFAC, dans ce domaine, les résultats ci-après ont été obtenus :

L'adoption par les populations autochtones d'un nouveau plan de travail destiné à renforcer la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale : La considération des intérêts des PACL s'est illustrée en 2019 par l'accompagnement que la COMIFAC a fourni au REPALEAC. En effet, au terme de l'atelier de lancement du plan opérationnel du cadre stratégique du REPALEAC pour le développement des populations autochtones et communautés locales de la République du Congo qui s'est tenue à Brazzaville du 23 au 24 avril 2019, l'adoption du plan de travail et le budget des activités 2019 (nécessaires à l'élaboration d'un plan de développement national) et la révision du plan de convergence de la COMIFAC (dont un plan stratégique 2018-2025 pour l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones) ont été réalisées⁴.

La redynamisation du Réseau des PACL du Gabon : A Libreville, Gabon du 24 au 25 Septembre 2019 a eu lieu l'atelier de redynamisation du Réseau des Populations Autochtones et Communautés Locales du Gabon (REPALEG). L'objectif de la rencontre était de renforcer la gouvernance du réseau des populations autochtones et locales du Gabon (REPALEG). De manière spécifique, il s'est agi : **(i)** d'assurer la participation des Populations Autochtone et des Communautés Locales ainsi que des associations, les partenaires dans le processus de renforcement de la gouvernance du REPALEG; **(ii)** de Partager avec les participants la vision, le cadre stratégique, les missions du REPALEAC et du REPALEG; **(iii)** de Valider les textes organiques du REPALEG: statut, règlement intérieur et la charte; **(iv)** d' Elire et installer dans leurs nouvelles fonctions, les membres du bureau du REPALEG; **(v)** d' Informer les participants sur le projet FCPF et d'autres initiatives au sein de la COMIFAC en faveur des populations autochtones et communautés locales; **(vi)** de lancer le travail sur le plan national d'opérationnalisation du cadre stratégique

⁴ La GIZ à travers le projet Appui régional à la COMIFAC accompagne les populations autochtones pour générer des sources de revenus et une croissance économique durables et pour soutenir des modes de préservation et de développement culturellement adaptées à ces populations. Des stratégies sont par ailleurs mises en œuvre pour combattre les causes des nombreux préjudices dont sont victimes les peuples autochtones, en tenant compte de leurs avis et de leurs besoins de développement.



QUELQUES ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE DEPUIS 2015

Depuis sa validation en 2015, le travail de la COMIFAC et de ses partenaires a contribué à la mise en œuvre du Plan de Convergence ayant permis d'obtenir plusieurs acquis tant au niveau national que sous régional.



DEFIS ET PERSPECTIVES

DEFIS

Au cours de l'année 2019, la COMIFAC a fait face à de nombreuses contraintes et défis qui ont eu un impact sur la mise en œuvre des activités planifiées pour cette année et plus globalement sur l'implémentation du Plan de Convergence. Ces contraintes et défis étaient d'ordre : organisationnel, opérationnel et financier.

DEFIS D'ORDRE ORGANISATIONNEL

En 2019, la COMIFAC a été confrontée au niveau national au défi lié à la restructuration jusqu'à terme des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC). Ce processus de restructuration bien qu'avancé en 2019 n'a pas été finalisé pour toutes les CNC. Il demeure de ce fait urgent que toutes les CNC poursuivent jusqu'à terme le processus de leur restructuration afin qu'elles puissent fonctionner de manière optimale, car elles doivent mieux répondre à des défis majeurs, en l'occurrence la mise en œuvre efficace de leur lettre de mission. Ici aussi, les gouvernements nationaux et des partenaires au développement doivent mobiliser ou mettre à la disposition des CNC, des ressources financières adéquates pour leur permettre d'atteindre cet objectif noble.

DEFIS D'ORDRE OPERATIONNEL

En 2019, la contrainte d'ordre opérationnel porte sur la nécessité pour la COMIFAC de porter et d'assurer le leadership des thématiques préoccupantes telles que la coordination de la lutte contre le braconnage transfrontalier ou encore les échanges d'expériences en matière de formation, d'exploitation et de régénération forestières et de transformation du bois d'autre part. En effet, il importe pour la COMIFAC tel que

voulu par le Conseil des Ministres, de lancer le processus pour sa redynamisation afin qu'elle joue pleinement son rôle de leadership dans la coordination desdites thématiques. Ce travail nécessite de ce fait, que la mobilisation internationale autour de toutes ces préoccupations soit engagée par les Etats membres à travers un soutien politique et financier plus accru.

DEFIS D'ORDRE FINANCIER

La COMIFAC ne parvient pas à honorer à tous ses engagements du fait du non-paiement par les Etats membres de leurs contributions égalitaires pour le financement du fonctionnement de l'institution. Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif avoisine les 16% de ses charges de fonctionnement. Seuls trois pays se sont acquittés de leurs contributions égalitaires en 2019.

Cette situation a considérablement fragilisé la capacité d'action de la COMIFAC en 2019. Le risque financier demeure très élevé et reste l'un des principaux facteurs susceptibles de freiner la mise en œuvre du Plan de Convergence. Il importe pour la COMIFAC pour pallier cette contrainte majeure de se doter d'un Plan d'affaires pour lui permettre de diversifier ses sources de financements.



PERSPECTIVES

Pour les années à venir plus précisément en 2020, la COMIFAC envisage de consolider les acquis de 2019 et d'œuvrer à améliorer les manquements observés. Ainsi, en marge des actions planifiées pour 2020 dans le cadre de son Programme de travail biennuel, l'institution prévoit plusieurs actions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, portant notamment dans l'appui à la mise en œuvre par les pays membres des Conventions/traités ratifiés qu'ils ont ratifiés.

COORDINATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE 2015-2025

Rendre plus opérationnel le dispositif de suivi évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation de la COMIFAC fait face à d'importants défis liés à son opérationnalisation surtout au niveau national. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC envisage en 2020, de poursuivre les activités initiées en 2019 tout en mettant un accent sur le suivi et l'accompagnement de proximité des CNC dans le processus de collecte cohérentes et de qualité. Ces données permettront d'alimenter les indicateurs COMIFAC et faciliteront la poursuite de la rédaction du rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan de convergence sur la période de 2015 2019. Pour y parvenir, les actions y afférentes porteront notamment sur :

- ♣ l'appropriation du processus harmonisé de collecte des données COMIFAC par certains pays;
- ♣ la coordination des opérations de collecte des données sous-régionales sur les indicateurs COMIFAC;
- ♣ le suivi et l'accompagnement des CNC en vue de l'amélioration de la qualité des données collectées de 2016 à 2019;
- ♣ la coordination et la gestion des données à travers l'OFAC;
- ♣ la publication du rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan de convergence pour les données 2015 à 2019;
- ♣ la production d'un rapport sur l'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence 2015-2019.

La finalisation de la déclinaison opérationnelle du Plan de Convergence 2020-2025

Dans l'optique de favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du Plan de convergence de la COMIFAC, la déclinaison opérationnelle dudit plan est restée un défi en 2019. La contractualisation du consultant sélectionné en 2018 n'a pas abouti, après une longue période de négociations et d'échange, l'offre soumise par ce dernier a été déclarée infructueuse. Il demeure toujours pertinent pour la COMIFAC d'élaborer la planification opérationnelle de son Plan de Convergence. Cette autre activité va figurer au rang des priorités du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au cours de l'année 2020.

L'adoption des Directives de la COMIFAC pour le suivi de la contribution des forêts à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

En 2019, la version provisoire du document sur les Directives de la COMIFAC pour le suivi de la contribution des forêts à l'atteinte des ODD a été validée le 18 novembre 2019 à Libreville au Gabon au cours d'un atelier sous régional. A cette occasion, les fiches techniques sur les indicateurs des Directives ainsi que la matrice de collecte et de suivi des données ont également été validées. Toutefois, cette validation n'est qu'une étape avant la mise en œuvre effective des dites Directives. Celles-ci devront à cet effet faire l'objet d'une adoption en Conseil des Ministres de la COMIFAC. Cette adoption pourrait se faire en 2020 suivie de leur vulgarisation et leur transposition dans les corpus réglementaires et législatives.



La poursuite du renforcement du système d'archivage de la COMIFAC

En 2019, la COMIFAC a entamé l'amélioration de son système d'archivage en produisant divers outils destinés à renforcer le système d'archivage numérique. Les efforts engagés seront poursuivis en 2020 avec une restitution des différents produits et un renforcement des capacités sur l'utilisation desdits produits. Le défi majeur réside dans la finalisation de la collecte documentaire existante au sein de la COMIFAC, en vue de son archivage, et dans la mise en œuvre du cahier de charges pour le système d'archivage physique et numérique.

Un consultant a été recruté en 2019 pour assurer le développement du système informatique d'archivage des documents physiques et numériques de la COMIFAC. Le développement du système informatique d'archivage des documents physiques et numériques de la COMIFAC suivant les orientations du cahier des charges et l'interopérabilité des solutions informatiques à développer avec les outils déjà existants à la COMIFAC devront se poursuivre en 2020.

La vulgarisation de la Stratégie sous régionale Genre de la COMIFAC

L'un des principaux acquis en matière de promotion du genre à la COMIFAC est la Stratégie sous-régionale pour la prise en compte du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays de l'espace COMIFAC que l'institution vient d'élaborer. En 2020, la COMIFAC envisage de faire connaître cette stratégie aussi bien au sein de ses projets/programmes et organes qu'au sein de ses partenaires, des Etats membres et du grand public. C'est la raison pour laquelle en 2020, l'institution prévoit d'entreprendre des actions en lien avec la vulgarisation de la stratégie genre adoptée et le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan de

convergence. Plus spécifiquement, il sera question de développer des plans de formation sur le genre et les outils permettant d'assurer la prise en compte du genre dans le secteur forêts et environnement.

Le renforcement du plaidoyer pour une meilleure représentativité des pays membres aux rencontres internationales sur les forêts et, environnement

La participation régulière de la COMIFAC et ses pays membres aux réunions internationales sur les forêts-environnement permet aujourd'hui d'assurer la visibilité de l'institution et de mobiliser les financements internationaux pour appuyer la mise en œuvre de son Plan de convergence. En 2020, la COMIFAC compte renforcer le plaidoyer pour une meilleure représentativité de ses pays membres aux rencontres internationales sur les forêts et, environnement. Elle compte également apporter soutien en matière de renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure prise en compte des positions communes de l'Afrique centrale dans les conclusions issues des rencontres internationales.

La poursuite du renforcement des capacités des acteurs clés dans la mise en œuvre des initiatives pilotes en faveur des PAFL

En 2019, dans l'optique de renforcer les capacités des acteurs du REPALEAC et des représentations nationales, la COMIFAC a lancé des initiatives pilotes dans différents sites du Cameroun, de la République du Congo et du Tchad. Il s'agira en 2020 de poursuivre cette dynamique de renforcement des capacités des acteurs clés dans la mise en œuvre des initiatives pilotes en faveur des PAFL. Pour se faire, au Cameroun comme dans d'autres pays, la COMIFAC entend œuvrer à la mise en œuvre desdites initiatives pilotes à travers l'opérationnalisation de la feuille route élaborée par les acteurs clés.



APPUI A LA MISE ŒUVRE DES CONVENTIONS/TRAITES RATIFIES PAR LES PAYS MEMBRES

Poursuivre l'accompagnement des Etats dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA

Pour l'année 2020, la COMIFAC compte poursuivre l'accompagnement à l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires dans d'autres pays à l'instar de la RCA, la RDC, Congo et le Gabon qui s'apprête à valider un arrêté qui réglemente l'accès aux ressources génétiques, ainsi que le Tchad dont la loi sur les forêts, pêches en cours de révision verra des chapitres sur APA intégrés ainsi que des textes application y relatifs.

Poursuivre le renforcement des capacités sur le protocole de Nagoya dans les pays membres

En 2020, la COMIFAC poursuivra les actions de renforcement des capacités sur le protocole de Nagoya dans les pays membres de la COMIFAC et plus au niveau local à travers les initiatives pilotes sur le renforcement des capacités juridiques des PAUL sur les droits et responsabilités sur la gestion des ressources naturelles et génétiques.



MERCI A CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT

PAYS AYANT PAYE LEURS CONTRIBUTIONS EGALITAIRES A LA COMIFAC EN 2019



Cameroun



RCA



Tchad

DONATEURS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DONT LES FONDS CONTRIBUENT AU BUDGET DE LA COMIFAC



DONATEURS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DONT LES APPUIS CONTRIBUENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA COMIFAC



L'ADMINISTRATION DE LA COMIFAC



L'organigramme de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) adopté par le Conseil des Ministres est constitué du personnel décliné comme suit :

Catégorie statutaire (03 personnes) : Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique et Directeur Administratif et Financier. Cette catégorie est entièrement pourvue.

Catégorie technique (06 personnes) : Chargé de programme, Assistants Techniques (2), Juriste-Fiscaliste, Chargé de Communication-Documentaliste et Comptable. Pour cette catégorie, seul le poste de Comptable est pourvu.

Catégorie technique (06 personnes) : Chargé de programme, Assistants Techniques (2), Juriste-Fiscaliste, Chargé de Communication-Documentaliste et Comptable. Pour cette catégorie, seul le poste de Comptable est pourvu.

Catégorie d'appui (16 personnes) : Assistante de Direction, Secrétaire/Réceptionniste, Planton, Chauffeurs (4), Gardiens (8) et Agent d'entretien.

La COMIFAC a en 2019 recruté des Consultants dont les contrats de consultation prendront fin en 2020.

Il s'agit des consultants suivants :

- Un Expert en Biodiversité
- Un Expert en Environnement
- Un Expert en Suivi – évaluation
- Une Experte Juriste
- Un Expert en Communication



FINANCES

DES CONTRIBUTIONS DES ETATS ET DE LA CEEAC (RESSOURCES 1)

Le tableau ci-après présente les contributions des Etats et de la CEEAC au budget de la COMIFAC.

	Pays	Contributions égalitaires payées en 2019 (FCFA)	Autres contributions ou don en nature (FCFA)	Commentaires	
Contributions des Etats et subvention de la CEEAC	1 Burundi	-	-		
	2 Cameroun*	45 000 000	15 300 000	Seul pays à jour de ses contributions. A cela s'ajoute le loyer payé pour abriter les bureaux de la COMIFAC (15 300 000 FCFA pour 2019)	
	3 Congo	-	-		
	4 Gabon	-	-		
	5 Guinée Equatoriale	-	-		
	6 RCA	45 000 000	-		
	7 RDC	-	-		
	8 Rwanda	69 020 777	-		
	9 Sao Tome et Principe	-	-	Aucune contribution payée depuis la signature du traité	
	10 Tchad	-	-		
	Total Contributions pays			159 020 777	
	Subventions CEEAC		-	-	Apport de financement pour le fonctionnement de la COMIFAC
Totaux			159 020 777		



DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES (RESSOURCES 2)

Les contributions des partenaires au budget de la COMIFAC, dont les appuis financiers transitent par les comptes de la COMIFAC sont mentionnés dans ce tableau.

<i>Appuis financiers des partenaires* du 1.01 au 31.12.2019</i>	Partenaires *	Montant (FCFA)	Domaines d'appui
	Projet GIZ d'appui à la COMIFAC	30 501 925	Appui à l'organisation de la conférence internationale sur le braconnage
	BIOPAMA/UICN	89 210 152	Mise en œuvre projet BIOPAMA/UICN
	USFS	10 194 680	Financement mission Bangkok et révision manuel procédure COMIFAC
	BIOPAMA2/CCR	58 826 223	Mise en œuvre projet BIOPAMA CCR
	PPECF	1 138 300	Financements 14 ^{ème} FNUF et Forum Shanghai Fonctionnement COMIFAC
	UNIDO	14 955 210	Organisation atelier CdP 24 Malabo
	PNUD GEF	132 415 765	Mise en œuvre projet PNUD
	CIFOR	105 551 191	Mise en œuvre projet RIOFAC
	FAO	- 520 000	Régularisation audit 2018
	WCMC	321 996	Formation équipe OFAC sur IMET
	UNCCD	3 385 240	Organisation forum régional Task force finance climatique
	WWF	4 000 000	Organisation 10 ^{ème} Conseil des Ministres Yaoundé
	GIZ		Organisation COP 23 BONN
	MINFOF	15 000 000	Loyer SE COMIFAC
	TRAFFIC UICN	0	Mise en œuvre projet TRAFFIC
Total ressources 2 (Fcfa)		494 980 682	

FRAIS DE GESTION DES PROJETS (RESSOURCES 3)

FINANCEMENTS	Année 2019
Projet PNUD	12 037 797
Projet USAID	
Projet ATIBT	
Intérêts créditeurs PREREDD	923 482
Indemnité project Manager FVC	1 970 500
Projet BIOPAMA CCR	9 610 426
Projet REPALEAC IDA	38 998 205
Projet FVC	1 407 500
Projet CRDI	2 129 167
Projet REDD PAC	
Projet TRAFFIC	
TOTAL	67 077 077



DE L'ÉTAT DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Désignation	Montants réalisés			
	Notes	31/12/2019	Mouvements de la période	Solde au 31/12/18
RESSOURCES				
Dotation des Etats	Note 1	3 283 714 928	159 020 777	3 124 694 151
Dotation CEEAC	Note 1			
Dotation des Partenaires	Note 2	2 712 395 984	494 980 682	2 217 415 302
Frais administratif Projet		123 799 677	67 077 077	56 722 600
Autres ressources		49 735 818	-	49 735 818
Provisions pour risques		15 439 970	7 455 718	7 984 252
Intérêts créditeurs sur comptes				
Sous-total : Fonds propres		6 185 086 377	728 534 254	5 456 552 123
Trésorerie - Passif				
Différence de change			-	-
Dettes diverses	Note 3	350 366 543	116 175 407	234 191 136
Contributions dûes		2 644 413 467	290 979 223	2 353 434 244
TOTAL DES RESSOURCES		9 179 866 387	1 135 688 884	8 044 177 503
EMPLOIS				
Equipements, Matériels et Mobiliers + Immob. financières	Note 4	116 691 201	- 120 000	116 811 201
Salaires et Emoluments personnel		1 978 755 121	205 137 036	1 773 618 085
Honoraires consultants	Note 5	1 064 462 291	180 269 025	884 193 266
Ateliers, Formation et Séminaires		534 189 236	166 805 724	367 383 512
Autres charges récurrentes		2 596 635 418	202 239 319	2 394 396 099
Sous-total : Investissements		6 290 733 267	754 331 104	5 536 402 163
Débiteurs divers	Note 6	24 071 250	- 3 391 698	27 462 948
Contributions dûes		2 644 413 467	290 979 223	2 353 434 244
Disponibilités	Note 7	220 648 403	93 770 255	126 878 148
Avance de fonds à justifier			-	-
TOTAL DES EMPLOIS		9 179 866 387	1 135 688 884	8 044 177 503



ETAT D` EXECUTION DU BUDGET 2019

RUBRIQUES	Budget en 2019	Exécution au 31.12.2019	Ecart	%tage Exécution	Commentaires
Equipements	30 992 732	7 483 588	23 509 144	24%	Une grande partie des équipements acquis dans la période était financée par des partenaires
Entretien Véhicules	31 200 000	6 250 403	24 949 597	20%	Il s'agit des entretiens et assurances véhicules. Le manque de trésorerie a poussé les partenaires à faire ces grosses réparations
Fournitures de bureau et bâtiments	39 253 100	25 610 260	13 642 840	65%	Loyer résidence, entretien des locaux et consommables bureau
Salaires Personnel statutaires	168 278 232	134 928 420	33 349 812	80%	Les émoluments des statutaires
Salaires Personnel technique	82 840 500	67 014 562	15 825 938	81%	Tous les postes de cette catégorie non pourvu dans la période faute de moyen
Salaires Personnel d'appui	89 705 600	60 638 922	29 066 678	68%	Les salaires personnel d'appui. La prise en compte des avancements n'est pas encore prise en compte
Autres frais du personnel	15 000 000	17 213 312	-2 213 312	115%	Formations et stages
Réunions statutaires	74 479 550		74 479 550	0%	Conseil ordinaire et Sommet des Chef d'Etat non tenus
Autres frais	15 400 000	25 005 030	-9 605 030	162%	Estimation a été minorée
Frais communication	22 700 000	12 646 091	10 053 909	56%	
Frais voyage et missions	39 000 000		39 000 000	0%	Essentiellement financé par les partenaires
Imprévus	32 432 664		32 432 664	0%	
Mise en œuvre du plan d'Action	3 078 267 336	398 720 516	2 679 546 820	13%	Ce montant est sous-estimé. La mise en œuvre du plan de convergence, financé par les partenaires représente un montant beaucoup plus élevé. Malheureusement, les partenaires ne nous fournissent pas ces chiffres.
TOTAL	3 719 549 714	755 511 104	2 964 038 610	20%	Faible taux d'exécution du budget du au non-paiement des contributions égalitaires des pays



ANNEXES

ANNEXE 1 : ETAT DESCRIPTIF DE LA STRUCTURATION DES CNC

En 2019, l'état des restructurations CNC se présente ainsi qu'il suit :

- **Burundi** : La Coordination Nationale a mis en place son Groupe national qui est composé uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.
- **Cameroun** : La Coordination Nationale, restructurée en 2017, est composée de huit (08) membres avec un secrétariat technique représentant le Ministère des Forêts et de la Faune et le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Elle a pour mission, entre autres, d'animer le réseau des points focaux et aussi d'assurer la coordination de la collecte des données COMIFAC. La CNC dispose également d'un réseau des points focaux des Conventions de Rio et autres Accords multilatéraux sur l'environnement. Le Secrétariat de ce réseau est assuré par le secrétariat technique de la CNC.
- **Congo** : La Coordination Nationale COMIFAC a été restructurée en janvier 2019 et comprend sept (07) membres issus du Ministère de l'Economie Forestière et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La CNC dispose également d'un groupe national d'appui composé des plusieurs groupes d'acteurs parmi lesquels les chefs des groupes thématiques chargé de la collecte des données COMIFAC, l'Administration forestière, l'administration en charge de l'Environnement et du Développement Durable, les points focaux des conventions, protocoles et initiatives, les représentants des autres administrations sectorielles, les représentants des organisations de la sociétés civiles et communautés locales et autochtones, les représentants du secteur privé et les personnes ressources.
- **Gabon** La Coordination Nationale a été restructurée en 2016 et composée de sept (07) membres représentant le ministère en charge des forêts et de l'environnement. Le groupe national est structuré uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.
- **Guinée Equatoriale** La Coordination Nationale est composée d'une équipe restreinte encore non formalisée. De même, la CNC ne dispose pas encore d'un groupe national. Un accompagnement s'avère nécessaire pour la formalisation de la CNC ainsi que structuration du groupe national qui devra regrouper les chefs thématiques en charge de la collecte des données COMIFAC, les points focaux des conventions, protocoles et initiatives ainsi que d'autres parties prenantes.
- **République Centrafricaine** : La Coordination Nationale a été restructurée en Octobre 2017 et est composée de sept (07) membres dont un chargé des questions relatives au forum national CEFDHAC. Le groupe national est composée uniquement des chefs thématiques chargé de la collecte des données COMIFAC.
- **République Démocratique du Congo**
- La Coordination Nationale est composée de membres, mais non encore formalisée. Celle-ci dispose d'un groupe national qui comprend uniquement les chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.
- **Rwanda** : La Coordination Nationale n'est pas encore formalisée et ne dispose pas d'un groupe national. Afin d'exécuter la recommandation du Conseil des Ministres de Kigali de 2016, il s'avère nécessaire d'accompagner le Rwanda dans la formalisation de la CNC et la mise en place du groupe national ou d'adapter ces deux entités aux structures nationales existantes.
- **Sao-Tomé et Principe** : La Coordination Nationale COMIFAC a été formalisée, de même que le groupe national a été mis en place. Ce pays devra également être accompagné en vue de l'opérationnalisation de ces deux entités.
- **Tchad** : La Coordination Nationale, restructurée en janvier 2019, est composée de huit (08) membres dont un chargé des questions relatives au forum national CEFDHAC. La CNC dispose d'un groupe national composé uniquement des chefs thématiques chargés de la collecte des données COMIFAC.
- Au vu des constats ci-dessus, il se dégage que quelques Coordinations Nationales ont été restructurées et disposent d'un groupe national regroupant toutes les parties prenantes pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la lettre de mission. En dépit de ces efforts, la restructuration des CNC ainsi que la structuration des groupes nationaux n'est pas encore effective dans tous les pays. Pour que ces structures soient véritablement opérationnelles.

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a également apporté un appui au renforcement du lobbying pour faire de la CNC une structure autonome et efficace dans l'opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence au niveau national. Ceci à travers des appuis-conseil directs et l'organisation des concertations de haut niveau qui impliquent la présidence en exercice de la COMIFAC.



ANNEXE 2 : STATUT DES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC SUR LA RATIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA

PAYS	Année de ratification du Protocole de Nagoya	Cadre Réglementaires	Projet de Texte réglementaire	Procédures APA	Formulaire de demande d'accès à la ressource	Signature d'un Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (PIC)	Signature des Conditions Convenues d'un Commun Accord / Contrat APA (MAT)	Permis APA ou autre type de permis de transfert de ressources génétiques	Publication des politiques et stratégies National APA sur le CH APA	Date de désignation Autorité National Compétente APA	Texte signé mettant en place un Comité National APA	Projet de textes mettant en place le Comité National APA
 BURUNDI	2014		Projet loi validé en 2016						Existant depuis 2016	2017		
 CAMEROUN	2017		Projet loi validé 2018	Procédure inscrite dans les décrets annexé à la loi	Validé en 2016	3 signatures délivrées en 2019 (1 aux fins Commerciales et 2 aux fins de recherche)	Signature CCCA <i>Echinops giganteus</i> en 2015 Signature CCCA <i>Mondia whitei</i> en 2016		Existant depuis 2018		Texte signé depuis 2018	
 CONGO	2015		Projet de décret existant depuis 2018, mais pas validé	Document validé depuis 2019 sous réserve de prise en compte des amendements					Existant depuis 2019			Projet validé en 2019
 GABON	2011		Un arrêté en cours d'élaboration depuis 2019	Le document en cours d'élaboration depuis 2019								Projet en cours d'élaboration en 2019
 GUINEE EQUATORIALE				Document disponible depuis 2019 mais pas validé								
 RCA	2017											
 RDC	2015	Loi 2014	- 1 décret et 1 arrêtés validés en 2019, - 2 décrets en cours d'élaboration en 2019	Document en cours d'élaboration depuis 2019	Validé en 2018	1 signature délivrée en 2019 pour la recherche sur l' <i>Anophèles</i>		4 permis spéciaux délivrés en 2019 pour l'exportation du matériel de recherche	Existant depuis 2018	2017		Projet validé en 2018
 RWANDA	2012		Un décret en cours d'élaboration en 2019									
 SAO TOME & PRINCIPE	2016		- Loi APA validé en 2019 - Décret d'application validé en 2019	Document validé en 2019	Validé en 2019					2017		
 TCHAD	2017											







Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Rapport Annuel 2019

